

DOSSIER DE PRESSE (22/11/06)

Eduquer à la citoyenneté : Marie Arena informe les écoles sur les outils disponibles

La notion de **citoyenneté** regroupe aujourd'hui un ensemble de savoirs et de valeurs à transmettre, mais aussi de pratiques et de comportements à adopter dès le plus jeune âge. A cette fin, **l'école** joue un **rôle important en matière d'éducation à la citoyenneté**.

Afin d'aider les enseignants et les écoles à remplir au mieux cette mission fondamentale, la Ministre-Présidente organise ce mercredi 22 novembre à Bruxelles une **journée spéciale d'information sur le thème « Apprendre et vivre la citoyenneté à l'école »**. Cette journée s'inscrit dans le prolongement de la réunion des coordinateurs de l'Education à la citoyenneté et aux Droits de l'Homme des Etats membres du Conseil de l'Europe qui s'est déroulée en début de semaine à Bruxelles.

Elle permet aux participants de prendre connaissance des récents travaux du Conseil de l'Europe et de la Communauté française en matière **d'éducation à la citoyenneté**, mais aussi de participer à des **ateliers interactifs** traitant chacun d'une thématique citoyenne fondamentale dans le quotidien de l'école.

Les différents projets présentés à l'occasion de cet événement s'inscrivent dans une **politique globale d'éducation à la citoyenneté active et responsable** menée par le Gouvernement de la Communauté française à l'initiative de la Ministre-Présidente.

Ils portent sur une série de domaines et thématiques qui participent directement au développement de l'esprit citoyen et à l'adoption de comportements responsables : sensibilisation à l'égalité des chances, aux droits de l'homme et au développement durable, éducation aux médias, travail de mémoire, etc.

- **L'égalité des chances**

Plaisanteries, insultes, agressions physiques, discriminations, etc. **l'homophobie** s'exprime aujourd'hui à de multiples niveaux de notre société et sous différentes formes. Pour les victimes, elle est source de souffrances et de mal-être: isolement, dépressions, rupture du lien familial, etc.

Comme d'autres lieux de notre société, l'école est un environnement où l'on observe aujourd'hui des **comportements homophobes**. Pour les adolescents qui découvrent leur homosexualité dans un milieu qui ne favorise pas l'acceptation de leur orientation sexuelle, l'homophobie peut aboutir à des tentatives de suicides.

Face aux rejets que subissent aujourd'hui certains jeunes élèves homosexuels, les enseignants sont parfois démunis. Diverses **ressources pédagogiques** sont mises à leur disposition depuis 2005 (sur www.enseignement.be/respe) pour leur permettre d'aborder cette problématique avec leurs élèves et d'apporter les réponses adéquates.



Un premier outil pédagogique de lutte contre l'homophobie vient par ailleurs d'être distribué aux écoles primaires et secondaires de la Communauté Française (soit 3500 établissements).

L'outil est également disponible, dès à présent, sur la page d'accueil du site: www.enseignement.be

Présenté ce mercredi par la Ministre-Présidente lors de la journée d'information dédiée à la citoyenneté à l'école, ce manuel s'articule en **quatre parties** :

- Une première partie présente les **objectifs du guide** : pourquoi, quand et comment parler de l'orientation sexuelle et de l'homophobie en milieu scolaire ;
- Une seconde partie offre des **connaissances** sur les orientations sexuelles, **sur l'histoire de l'homosexualité** ainsi que sur les manifestations et les effets de l'homophobie sur les jeunes;
- Une troisième partie propose **24 activités à réaliser** en classe et dans les milieux éducatifs. Les activités ont été conçues pour les élèves fréquentant les écoles primaires et secondaires. Certaines activités sont orientées vers la prévention. D'autres peuvent répondre à des situations d'urgence ;
- Une dernière partie comprend un **inventaire de ressources** pour permettre aux professeurs d'enrichir leur démarche éducative auprès des jeunes.

Ce guide constitue une première démarche en vue de promouvoir un dialogue constructif sur la question de l'homosexualité dans le cadre scolaire. Il fournit aux enseignants des **conseils pratiques et des clés** pour aborder avec leurs élèves cette thématique et déconstruire avec eux les préjugés sociaux et les stéréotypes qui sont associés.

- **L'éducation aux médias**

Depuis plusieurs années déjà, la grande opération d'éducation aux médias « **Ouvrir Mon Quotidien** » connaît un vif succès dans les écoles de l'enseignement fondamental. Elle prévoit **la distribution gratuite de plusieurs quotidiens francophones différents pendant toute l'année scolaire dans les classes**, assortie d'un nombre croissant de visites de journalistes en classe, de formations spécifiques pour les enseignants et de la mise à disposition et de l'utilisation de différents outils pédagogiques.

L'opération, qui a démarré cette année le 11 septembre, **s'est étendue aux établissements et aux élèves de l'enseignement secondaire.**

Coordonnée par le Conseil de l'Éducation aux Médias, en partenariat avec les trois Centres de Ressources en éducation aux médias, l'Association des Journalistes Professionnels et les Journaux

Francophones Belges, cette action a rencontré les attentes d'un nombre croissant d'enseignants de l'enseignement fondamental et démontré pleinement son utilité pédagogique. Recevoir gratuitement et consulter chaque jour un ou plusieurs quotidiens permet notamment d'aiguiser la curiosité des élèves et de les mettre en contact avec l'actualité. Ce dispositif s'inscrit dans la perspective d'une éducation à la citoyenneté active et d'un développement de l'esprit critique des élèves.

D'autres projets relatifs à l'éducation aux médias sont également menés dans les écoles (voir le tableau en annexe).

- **Le développement durable**

Impulser la prise en compte du développement durable dans les compétences de la Communauté française. Telle est la volonté du Gouvernement de la Communauté française depuis le début de cette législature. Dans ce cadre, la Ministre-Présidente porte une attention toute particulière à **l'éducation au développement durable**.

Elle souhaite par là outiller les jeunes de manière à ce qu'ils puissent **adopter des comportements responsables et citoyens** dans des domaines divers tels la consommation de l'énergie, le tri des déchets, le respect de l'environnement, l'achat durable, etc. Les **objectifs** sont les suivants :

- renforcer l'information, la sensibilisation et la formation de la communauté éducative ;
- conscientiser les élèves au rôle qu'ils peuvent jouer ;
- inscrire le développement durable dans le projet pédagogique de l'école ;
- rapprocher le milieu associatif et les établissements scolaires.

Pour ce faire, **les actions suivantes** ont été initiées :

- un Forum s'est tenu au PASS en 2005 pour lancer la « Décennie de l'éducation vers le développement durable des Nations Unies ». Il a abouti à une série de recommandations concrètes des acteurs de terrain ;
- en novembre avril 2005, l'action « **Mon assiette, Ma planète** » a touché une trentaine d'associations et une cinquantaine d'écoles primaires et secondaires. Elle leur a permis de se connaître et de

monter ensemble une série de projets de prévention durant l'année 2005-2006 ;

- en 2005, la Communauté française a participé à la définition d'une Stratégie nationale de développement durable en partenariat avec le Gouvernement fédéral et a mis en évidence, dans ce cadre, le thème de l'éducation au développement durable ;
- une information de toutes les écoles sur la « **consommation de l'énergie** » a été faite via une circulaire qui énonce des recommandations comme par exemple : suivre les consommations; limiter l'utilisation de l'énergie électrique; couper toutes les alimentations d'énergie inutiles pendant les temps d'inoccupation des locaux, etc.;
- un projet de « **Tri des déchets** » a été mis sur pied récemment dans le cadre d'une Convention entre la Communauté française, la Région de Bruxelles-Capitale et l'Agence Bruxelles Propreté. Il vise à offrir des outils d'aide au tri à l'attention des écoles primaires francophones de la Région de Bruxelles-Capitale. Le premier volet du projet propose aux écoles un dossier d'information, un programme d'animations dans les classes ou encore la visite à l'école d'un représentant de Bruxelles-Propreté. Le second volet s'adressera ultérieurement à 20 écoles dont la qualité du tri peut être significativement améliorée.

- **L'éducation à la démocratie et le travail de mémoire**

Il est important que les élèves **connaissent nos institutions démocratiques** et qu'ils puissent vivre activement la participation. Des visites des institutions existantes sont régulièrement organisées à l'attention des écoles. Des structures représentatives propres aux jeunes (délégation d'élèves, conseils communaux des enfants, etc.) sont aussi mises en place à différents niveaux.

Par ailleurs, un projet pilote « **Ecoles pour la démocratie** » a eu lieu durant l'année scolaire passée en collaboration avec le Ministre fédéral Christian Dupont. Des élèves de 6e primaire, originaires d'établissements scolaires les plus diversifiés des différentes communautés de Belgique, se sont rendus ensemble à Breendonck et Malines. Une pareille visite a été organisée à Auschwitz avec des élèves de 6e secondaire. Le projet a attiré l'attention des élèves sur des questions de tolérance, de citoyenneté, de participation démocratique et des droits fondamentaux. Il a également misé sur l'accompagnement tant des enseignants que des élèves, avant, pendant et après les visites,

afin que travail pédagogique réalisé puisse être relayé auprès de l'ensemble des élèves des écoles concernées.

Notons par ailleurs qu'un **décret relatif au renforcement de l'éducation à la citoyenneté active et responsable** sera bientôt d'application dans les écoles. Initié par la Ministre-Présidente, il s'articule autour de **trois pôles complémentaires** :

- **La première disposition** concerne la création et la diffusion d'un document intitulé « *Etre et devenir citoyen* » visant à l'acquisition de références pour la compréhension de la société civile et politique. Il s'agit d'un manuel de référence à destination des élèves du 3ème degré de l'enseignement secondaire général et de qualification. Ce manuel sera conçu par une équipe constituée de spécialistes des diverses matières concernées et par des enseignants de terrain.

Onze domaines au moins y seront abordés, ces domaines touchent au fonctionnement de nos institutions démocratiques (système représentatif, judiciaire, de sécurité sociale,..), aux droits et libertés fondamentales, au développement durable,...

- **La deuxième disposition** a pour objectif d'enrichir l'action de l'école en matière d'éducation à la citoyenneté par le développement d'activités en lien avec la citoyenneté. Elle prévoit que toutes les écoles maternelles, primaires et secondaires ordinaires et spécialisées sont invitées à mener au moins une activité interdisciplinaire portant sur la citoyenneté par cycle ou par degré. Chaque jeune vivra ainsi au moins six activités interdisciplinaires spécifiquement focalisées sur l'éducation citoyenne au cours de sa scolarité obligatoire.
- **La troisième disposition** prévoit la généralisation et la reconnaissance des structures de représentation des élèves au sein des 5e et 6e années de l'enseignement primaire ainsi que dans l'ensemble de l'enseignement secondaire (délégués de classe et conseils d'élèves). L'objectif de cette mesure est de reconnaître la voix du jeune et de le conforter dans la signification et la portée de son avis et de son action.

Le dispositif vient renforcer les pratiques déjà développées au sein des écoles avec le soutien direct de la Communauté française ou via des associations partenaires.

Ces dispositions seront d'application dans toutes les écoles de l'enseignement obligatoire dès le 1er janvier 2007.

+d'infos ? Jennifer Wuilquot : porte-parole de la Ministre-Présidente de la Communauté française, Marie Arena: 0475/53 68 42.